

**République Démocratique du Congo**  
**Ministère de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique**  
**Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation (PAAF)**

**Financement : Crédit IDA N° N°7284-ZR**

**TERMES DE REFERENCE POUR LE RECRUTEMENT D'UN(E) CHARGE (E) DE  
PASSATION DES MARCHES**

**ZR-PAAF-403030-CS-INDV**

Le candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection des Consultants Individuels par mise en concurrence ouverte définie à la section 7 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs Sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) (version de juillet 2016, Révisée en novembre 2017, août 2018, novembre 2020 et en Septembre 2023)

*Février 2024*

## Termes de Références

### Recrutement d'un(1)e Chargé( e ) de passation des marchés du Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles (PAAF)

#### I. Contexte

La vision du Gouvernement de la RDC est la construction d'un système éducatif inclusif et de qualité contribuant efficacement au développement national, à la promotion de la paix et d'une citoyenneté démocratique active. En vue de matérialiser cette vision, le Gouvernement s'est doté, en 2015, d'une stratégie globale couvrant l'ensemble du secteur de l'éducation : la Stratégie Sectorielle de l'Éducation et de la Formation 2016-2025 (SSEF). À travers la mise en œuvre des réformes que préconise cette Stratégie, le Gouvernement a pour ambition de (Axe1) Promouvoir un système éducatif plus équitable, au service de la croissance et de l'emploi ; (Axe2) Créer les conditions d'un système éducatif de qualité et (Axe3) Instaurer une gouvernance transparente et efficace.

Le Gouvernement a bénéficié d'un important appui financier de la Banque mondiale (BM) pour mettre en œuvre le **Projet d'Apprentissage et d'Autonomisation des Filles**, en sigle *PAAF*, qui, aligné sur les objectifs prioritaires de la SSEF, a pour objectif d'améliorer et de rendre plus sûres et équitables les conditions d'accès aux études, en particulier pour les filles, ainsi que les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les établissements publics d'enseignement secondaire, dans les dix provinces ciblées.

Le projet est placé sous la responsabilité du Ministère de l'Enseignement primaire, secondaire et technique (MEPST) et sera mis en œuvre avec le soutien d'une équipe de coordination de projet (ECP). Les présents Termes de référence déterminent le rôle, les missions et les tâches du Spécialiste responsable pour la participation féminine en éducation & bourses.

Le projet comporte quatre composantes principales, à savoir (I) Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles, (II) Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous, (III) Gestion, suivi et évaluation du projet et (IV) Intervention d'Urgence contingente (CERC)

#### **Composante 1 : Amélioration de l'accès à des écoles de qualité et adaptées aux filles**

Cette composante vise l'amélioration de l'accès à l'école en créant des environnements d'apprentissage de qualité et plus sûrs, en atténuant les obstacles financiers à la participation des filles et en augmentant la proportion d'enseignantes.

##### *Sous-composante 1.1 : Amélioration des environnements d'apprentissage*

Dans les zones urbaines et rurales les plus pauvres de cinq provinces (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Sud-Kivu), le projet financera la construction, l'aménagement et l'équipement de 2 600 salles de classe accessibles aux handicapés et respectueuses de l'environnement, y compris des salles de classe-laboratoires pour l'étude des sciences et de la technologie et pour le déploiement des technologies de l'information pouvant être utilisées pour l'enseignement et l'apprentissage dans toutes les matières ; ainsi que des installations d'eau, assainissement et hygiène (WASH) dans 1 260 écoles.

### ***Sous-composante 1.2 : Augmentation de la participation féminine dans l'éducation***

Le projet financera des bourses d'études pour les filles fréquentant une école secondaire publique dans la province du Kasai ; ainsi que des conditions basées sur la performance (CBP) visant à augmenter de 5 000 le nombre d'enseignantes occupant des postes rémunérés par l'État dans les établissements secondaires des dix provinces cibles. Les CBP prévoient un décaissement contre le recrutement de chaque enseignante, pour un maximum d'US\$ 16 millions. Les fonds seront décaissés une fois que le recrutement est vérifié par une agence de vérification indépendante. Les cibles annuelles ainsi que les récompenses des CBP paraissent ci-dessous.

<b>CBP pour augmenter le Nombre d'Enseignantes du Secondaire</b>					
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
CBP 1-4		1 250 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique	2 500 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique	3 750 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique	5 000 nouvelles enseignantes du secondaire sont payées régulièrement et travaillent dans une école secondaire publique
Récompense CBP (US\$)		2 000 000	3 500 000	4 500 000	6 000 000
Récompenses CBP cumulées (US\$)		2 000 000	5 500 000	10 000 000	16 000 000

### **Composante 2 : Amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage pour tous**

L'objectif de cette composante est d'améliorer la qualité de l'éducation, en particulier pour les filles, grâce à une meilleure disponibilité et efficacité des ressources et des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, à l'engagement des citoyens et à la création d'environnements scolaires sûrs et inclusifs.

#### ***Sous-composante 2.1 : Renforcement du programme scolaire, des manuels scolaires et du matériel d'enseignement et d'apprentissage***

L'objectif de cette sous-composante est d'augmenter la disponibilité et l'utilisation d'un matériel d'enseignement et d'apprentissage de qualité, abordable et sensible au genre, y compris en format numérique. Pour ce faire, le projet financera une assistance technique pour renforcer les programmes scolaires du premier et deuxième cycles du secondaire, y compris l'intégration des questions liées à la santé sexuelle et reproductive (SSR) dans les matières de base ainsi que le renforcement de l'éducation à la vie courante (EVC).

Le projet financera, dans les conditions prévues dans le document d'évaluation du projet (PAD) :

- L'élaboration ou l'acquisition, l'impression et la distribution des manuels ainsi que des guides de l'enseignant comportant des plans de cours structurés pour le premier cycle du secondaire (tronc commun) et pour les principales filières de sciences humaines du deuxième cycle du

secondaire (scientifique, pédagogique, littéraire et technique), y compris en version numérique. Les manuels seront conformes aux programmes scolaires qui seront mis à jour dans le cadre de ce projet ou qui ont été révisés dans le cadre d'une opération antérieure de la Banque (PEQPESU, P149233).

- L'acquisition, pour chaque école, d'un matériel de stockage approprié pour les manuels scolaires, et fournira aux enseignants et au chef d'établissement des conseils imprimés sur la manière d'utiliser les manuels pour l'enseignement en classe, l'évaluation et les devoirs, et de les distribuer, gérer et conserver afin de prolonger leur durée de vie utile.
- Une assistance technique et un renforcement des capacités d'élaboration de manuels scolaires des auteurs, illustrateurs et opérateurs de publication assistée par ordinateur (PAO) Congolais, en collaboration avec les associations d'éducation et d'édition pertinentes de la RDC.
- L'acquisition en deux phases d'équipements informatiques pour un *Smart Lab* polyvalent dans environ 388 écoles de cinq provinces (Ituri, Kasai, Kasai Central, Kasai Oriental et Ituri). La première phase d'acquisition concernera une école par district (128 districts au total), chacune d'entre elles fonctionnant comme une École d'excellence (EdE) axée sur l'amélioration de l'efficacité de l'enseignement et de l'apprentissage, notamment par le développement et la fourniture de compétences et de ressources numériques aux enseignants et aux élèves.
- Une évaluation de l'état de préparation des écoles à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ; le développement d'un outil de suivi de l'utilisation des TIC fournies par le projet ; et le développement d'une politique et stratégie gouvernementale sur les TIC. En plus, le projet appuiera la formation des inspecteurs des cinq provinces principales à l'utilisation de l'outil, ainsi que l'appui logistique à l'exécution d'un exercice de suivi pendant au moins deux ans en vue de déterminer l'adoption et l'utilisation du paquet numérique soutenu par le projet, ainsi que pour identifier les défis et fournir des recommandations de correction de trajectoire qui informeront le déploiement des écoles de la phase 2.
- L'acquisition de matériel informatique pour des salles de classe numériques et (si nécessaire) un système de charge pour chacune des quelque 5 700 écoles secondaires des cinq provinces principales cibles qui ne seront pas équipées d'un *Smart Lab*. L'équipement inclura des appareils numériques et des projecteurs que les enseignants pourront utiliser comme ressource d'enseignement et d'apprentissage. Les appareils seront préchargés avec du contenu comme décrit ci-dessus.

### *Sous-composante 2.2 : Renforcement de la qualité de l'enseignement*

L'objectif de cette sous-composante est de renforcer la qualité des pratiques d'enseignement et d'apprentissage, notamment par le renforcement du dispositif de formation initiale des enseignants et de développement professionnel continu des enseignants (DPCE).

**(a) Formation initiale des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- Une assistance technique ainsi que des activités consultatives pour mener une évaluation approfondie du secteur de la formation initiale, couvrant entre autres la politique, les budgets et le financement, l'état des Instituts Supérieurs Pédagogiques (ISPs), y compris par exemple leur gouvernance, la gestion du personnel, l'infrastructure et l'équipement, et les offres de cours, les inscriptions, et les parcours professionnels des diplômés et les opportunités de travail ; et pour aider le gouvernement à élaborer une stratégie de réforme et de renforcement

de la formation initiale des enseignants.

- Sur la base des résultats de cette évaluation, le projet financera des travaux de génie civil, de l'équipement et du matériel pour renforcer les instituts supérieurs pédagogiques (ISP) dans les cinq provinces ciblées.
- Le projet financera également les différentes activités ci-après :
  - a) La construction et l'équipement d'un Smart Lab (tel que défini dans la sous-composante 2.1) dans cinq ISPs. Ces cinq ISP-EdEs seront reliés et travailleront ensemble comme un réseau, l'un des cinq étant désigné comme le collège principal.
  - b) L'équipement du collège principal avec un studio de production vidéo et audio pour la création de contenu pour soutenir le développement professionnel continu en ligne pour les enseignants.
  - c) La formation du personnel clé des cinq ISP-EdEs, y compris le collège principal, sur la façon d'utiliser l'équipement numérique et de développer les capacités de leurs collègues à l'utiliser.
  - d) Une assistance technique, le renforcement des capacités et le matériel pour mettre à jour et aligner les programmes utilisés dans les ISP avec les réformes des programmes tertiaires en cours et avec les programmes secondaires révisés dans le cadre du projet (comme spécifié dans la sous-composante 2.1) ; pour s'assurer que les programmes révisés et les documents associés sont disponibles dans les ISPs ; et pour s'assurer que le personnel enseignant dans les ISP (dans les dix provinces cibles uniquement) a les capacités de délivrer ces programmes à leurs étudiants.
  - e) Enfin, dans les cinq provinces ciblées, le projet financera les coûts associés aux stages pratiques pour les étudiantes inscrites dans l'une ou l'autre des filières Lettres et Sciences Humaines ou Sciences naturelles et exactes.

**(b) Formation professionnelle continue des enseignants.** Le projet financera, dans les conditions prévues et détaillées dans le PAD, des activités liées à cette sous-composante :

- La formation des principaux responsables des Réseaux d'écoles de proximité (REP) dans les dix provinces ciblées du projet (les cinq ci-dessus mentionnées ainsi que Kinshasa, Kongo Central, Lomami et Nord-Kivu). Seront formés, dans chaque REP, un inspecteur responsable de la pédagogie ; et dans chaque école, le directeur des études et un ou deux chefs des unités pédagogiques (CUP). Le thème principal de la formation sera l'observation des pratiques d'enseignement et le mentorat des enseignants.
- La participation des instructeurs de l'institut supérieur pédagogique (ISP) à la formation des membres des REP lorsqu'une des écoles membres est associée à l'ISP pour l'accueil des stages des élèves enseignants (écoles d'application).
- Une assistance technique et des ateliers pour appuyer l'identification, le développement ou l'adaptation des ressources de soutien pédagogique dans les domaines clés liés aux déficiences qui pourraient être détectées lors des observations des pratiques d'enseignement.
- La fourniture, pour chaque REP, d'un appareil numérique pour l'inspecteur formé ; et pour chaque école, un appareil numérique pour un CUP et le directeur des études. Seront téléchargés sur l'appareil un outil pour faciliter l'observation des pratiques d'enseignement ainsi que des ressources de soutien pédagogique pour appuyer le mentorat.

En plus, dans les cinq provinces bénéficiant des TIC fournies par le projet, trois enseignants de chaque école secondaire publique seront formés sur l'utilisation des TIC et des ressources digitales pédagogiques fournies par le projet.

### **Sous-composante 2.3** : Promotion de l'engagement des citoyens et d'environnements éducatifs sûrs et inclusifs

L'objectif de cette sous-composante est (i) de renforcer la voix et la participation des bénéficiaires tout au long de la mise en œuvre du projet ; et (ii) de promouvoir des environnements éducatifs sûrs et inclusifs pour les filles en mettant en œuvre un cadre de redevabilité et de réponse et des mesures de prévention de la violence contre les enfants dans les écoles. L'engagement des citoyens est intégré dans la conception du projet à travers trois interventions. Le Projet financera

- Une assistance technique pour soutenir le suivi participatif des activités de renforcement des capacités et un équipement numérique pour permettre aux membres de chaque communauté scolaire bénéficiaire de suivre et fournir un retour d'information sur les activités du projet et le fonctionnement des écoles ;
- Le Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) mis en place dans le cadre du projet PERSE, en l'étendant pour en faire un service de règlement des plaintes (SRP) à l'échelle du secteur ; ainsi que la mise en place d'une structure de back-office SRP, l'assistance technique, les activités de renforcement des capacités, le matériel et l'équipement, et la mise à niveau de la plateforme Allô École ;
- Des campagnes de communication et de sensibilisation pour s'assurer que les bénéficiaires ont accès aux informations sur le projet et savent comment soumettre une plainte ou un retour d'information sur les interventions du projet, en utilisant le SRG ou les mécanismes de suivi participatif.

En ce qui concerne le cadre de redevabilité et de réponse à la violence basée sur le genre (VBG) et à l'exploitation et abus sexuels/harcèlement sexuel (EAS/HS), le projet s'inspirera des mesures d'atténuation des risques, de prévention et de réaction à l'EAS/HS développées et mises en œuvre dans le cadre du projet PERSE et financera six séries d'activités :

- Les activités visant à garantir la signature et la compréhension du code de bonne conduite (CdC) par l'ensemble du personnel et des travailleurs impliqués dans les activités du projet ainsi que par tous les enseignants des écoles secondaires soutenues par le projet ;
- Une assistance technique et le renforcement des capacités pour soutenir l'élaboration et l'approbation d'un cadre de redevabilité et de réponse détaillant la manière dont les plaintes EAS/HS seront transmises au soutien approprié et vérifiées ;
- L'assistance technique, le renforcement des capacités, le matériel et le soutien opérationnel pour assurer le fonctionnement des procédures centrées sur les survivants pour le traitement des plaintes d'EAS/HS ;
- Le renforcement continu des capacités des points focaux féminins EAS/HS des bureaux des PROVED et sous-PROVED (déjà désignés dans le cadre du PERSE), ainsi que des points focaux qui seront désignés dans chacune des écoles secondaires des cinq provinces ;
- Des campagnes de communication au niveau des écoles et des communautés sur les normes de conduite, les moyens de déposer des plaintes et la manière d'accéder aux services de soutien aux survivants des VBG ;
- L'appui technique et la formation des opérateurs d'Allô École chargés de recevoir les rapports d'incidents EAS/HS.

Afin de prévenir la violence contre les enfants dans les écoles, y compris la VBG et l'EAS/SH, et de promouvoir un environnement sûr pour les filles et les enseignantes, le projet financera une assistance technique pour soutenir le développement/adaptation d'un *modèle d'école sécurisée*, ainsi que son opérationnalisation dans environ 600 établissements d'enseignement secondaire public des cinq principales provinces cibles, grâce à des campagnes de renforcement des capacités et de sensibilisation ciblant les enseignants, étudiants et membres de la communauté, ainsi que la production et la distribution de ressources documentaires. Le projet appuiera également la création de *clubs de filles* dans environ 2 000 écoles secondaires publiques dans les cinq principales provinces cibles. Au sein de ces clubs, un programme de compétences de vie sera développé et dispensé. Les clubs feront également appel aux femmes de la communauté pour s'impliquer au sein des écoles pour soutenir les jeunes filles et les femmes, y compris les enseignantes. Le projet financera une assistance technique pour développer/adapter le programme et le matériel associé. Le programme sera conçu pour servir de complément au programme éducatif Education à la Vie courante (EVC) (sous-composante 2.1). L'assistance technique sera également chargée d'aider le MEPST et les écoles bénéficiaires à soutenir les leaders étudiants et l'enseignante ou personne ressource dans la création et la gestion des clubs et dans la prestation du programme de compétences de vie aux filles.

### **Composante 3 : Gestion, suivi et évaluation du projet**

L'objectif de cette composante est de veiller à ce que les capacités et les systèmes soient en place pour assurer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans le secondaire et atteindre les résultats du projet tout en adhérant aux sauvegardes et exigences de l'entreprise.

La composante financera l'assistance technique et le soutien au renforcement des capacités des institutions chargées de la mise en œuvre pour atteindre les objectifs du projet, y compris l'assistance technique et les communications pour soutenir la réalisation des CBP. Elle financera les coûts d'exploitation du projet, y compris les coûts de personnel associés à l'embauche/au détachement de personnel et à la contractualisation de l'AT pour l'équipe de coordination du projet (ECP), l'équipement, les coûts de supervision et les coûts d'exploitation supplémentaires des départements/services du MEPST associés au travail du personnel ou de l'AT travaillant à la mise en œuvre du projet. Le projet financera également les activités de suivi, d'évaluation et d'établissement des rapports. Cela comprendra une évaluation des *Smart Labs* et des salles de classe numériques ; le rapport coût-efficacité des bourses d'études (sous-composante 1.2), en comparant l'impact entre les districts avec et sans registre social ; ainsi qu'un soutien à l'évaluation d'impact d'un essai contrôlé randomisé (ECR) des interventions du projet, menées par le groupe *Development Impact Evaluation* (DIME) de la Banque Mondiale.

La composante financera deux observations de pratiques d'enseignement dans les écoles secondaires, ainsi qu'une évaluation des acquis scolaires à la huitième année, utilisant un échantillon représentatif au niveau national. Finalement, le projet appuiera un audit externe du Test National de Fin d'Etudes Primaires (TENAFEP) et de l'Examen d'Etat.

### **Composante 4 : Intervention d'Urgence contingente (CERC)**

Une CERC sans frais sera intégrée conformément à la politique de financement des projets d'investissement (FPI) de la Banque mondiale (paragraphes 12 et 13) pour les projets en situation urgente de besoin d'assistance ou de contraintes de capacité. Cela permettra une réaffectation rapide du financement du projet en cas de catastrophe naturelle ou d'origine humaine ou de crise qui a causé,

ou est susceptible de causer de façon imminente, un impact économique et/ou social négatif majeur.

### **Modalités institutionnelles de mise en œuvre des activités du PAAF**

Le MEPST est responsable en dernier ressort de la réalisation des objectifs du projet et de la supervision, du suivi et de l'évaluation des activités du projet avec le soutien de l'ECP. Il est également responsable de la gestion globale du projet et de l'orientation de l'ECP, ainsi que des directions et unités techniques du MEPST qui seront chargées de mettre en œuvre les activités du projet dans le cadre de leurs missions fonctionnelles. Pour la sous-composante 2.2 (a) uniquement, le MESU sera responsable de la gestion globale et de l'orientation de l'ECP pour les activités liées aux ISP, et veillera à ce que les ISP mettent en œuvre les activités qui les concernent. Les directions et unités techniques du MEPST ayant des responsabilités de mise en œuvre, ainsi que les ISP, travailleront en étroite collaboration avec l'ECP.

Le Secrétaire Général (SG) du MEPST est responsable de la coordination régulière et globale du projet. L'ECP aide le SG à coordonner et à faciliter la mise en œuvre des activités du projet par les directions et services techniques du MEPST. L'ECP sera dirigée par un Coordonnateur délégué qui rendra directement compte au SG. Le Coordonnateur délégué aura la responsabilité générale, déléguée par le SG, de la supervision et de la coordination quotidiennes des activités du projet, notamment en facilitant les discussions et la coordination entre les ministères et les directions/services du MEPST. L'ECP sera constituée d'une équipe principale d'assistance technique pour garantir le respect des engagements fiduciaires et des sauvegardes, comme suit :

- Gestion financière : un spécialiste en gestion financière, un comptable, et un spécialiste en passation de marchés.
- Engagement des citoyens : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les parties prenantes soient informées et engagées dans les activités du projet et leur mise en œuvre, et que le MGP soit opérationnel.
- Sauvegardes environnementales : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les sauvegardes environnementales soient opérationnalisées.
- Sauvegardes sociales : un spécialiste chargé de veiller à ce que toutes les sauvegardes sociales soient opérationnalisées.
- Suivi, évaluation et établissement de rapports : un spécialiste chargé de soumettre des rapports réguliers sur la mise en œuvre du projet et toutes les évaluations ; et pour la gestion des activités relatives à l'assurance qualité de la composante 3.
- Des écoles sûres et inclusives pour les filles : un spécialiste chargé d'aider le MEPST à s'assurer que toutes les activités et garanties relatives à l'EAS/HS soutenues par le projet, y compris dans le cadre du MGP, sont exécutées et opérationnalisées ; cela inclut la gestion de toutes les activités financées dans le cadre de la sous-composante 2.3 relative au cadre de responsabilité et de réponse ainsi que les clubs de filles et l'approche globale de l'école.

L'ECP sera également assistée, au besoin, par des experts techniques chargés d'assurer la gestion des activités dans les domaines suivants :

- Travaux de génie civil et E&M : pour la gestion des activités liées à la construction/réhabilitation et à l'E&M des infrastructures scolaires, y compris les installations d'eau et d'assainissement, financées dans le cadre de la sous-composante 1.1 ; y compris celles liées aux travaux de génie civil affectant les ISP financés dans le cadre de la sous-composante 2.2 (a).

- Utilisation des technologies de l'information dans l'éducation : spécialistes chargés de la gestion des activités liées à l'utilisation des technologies de l'information dans l'éducation, y compris celles financées dans le cadre de la sous-composante 1.2. Ils soutiendront également les activités des sous-composantes 2.1 et 2.2 dans la mesure où celles-ci utilisent les TI pour mettre à disposition du matériel d'enseignement et d'apprentissage et soutenir la formation et le développement professionnel des enseignants.
- *Augmentation de la participation des femmes à l'éducation : pour la gestion des activités liées aux bourses d'études pour les filles dans la province du Kasai et à l'augmentation de la proportion d'enseignantes dans le secondaire, y compris les réformes portant sur le recrutement positif et basé sur le mérite des enseignantes.*
- Programmes scolaires, manuels et matériels d'enseignement et d'apprentissage (MEA) : pour la gestion des activités liées au renforcement du programme scolaire et à l'élaboration, acquisition et distribution des manuels et du MEA, financés dans le cadre de la sous-composante 2.1.
- Formation initiale des enseignants : un pour la gestion des activités liées à ce domaine (sous-composante 2.2 (a)), y compris toutes les activités liées aux ISP.
- Développement professionnel des enseignants (DPE) : pour la gestion des activités liées au perfectionnement professionnel des enseignants financées dans le cadre de la sous-composante 2.2.
- Supervision, suivi et rapports provinciaux : chargés, au nom du coordinateur délégué de l'ECP, de superviser et de faciliter la mise en œuvre de toutes les activités du projet, y compris, entre autres, de travailler selon les besoins pour faciliter le travail de l'AT contracté pour soutenir les directions et services du MEPST au niveau provincial ; ainsi que de surveiller et de rendre compte de la mise en œuvre des activités du projet.

Les principaux éléments pouvant faire l'objet de marchés au titre de ce projet comprennent les travaux de génie civil, les biens, les contrats de consultants et les contrats autres que les contrats de consultants.

Ainsi, les présents Termes de référence serviront de base pour le recrutement, comme membre de l'ECP, du/de la Chargé( e ) de passation des marchés.

## **II. Responsabilité du/de la Chargé( e ) de passation des marchés**

Les présents termes de référence ont pour objectif de préciser le rôle, les missions et les tâches du/de la Chargé (e) de passation des marchés, membre de la Section Fiduciaire de l'ECP.

### **1. Responsabilité générale**

Le/la Chargé (e ) de Passation des Marchés (CPM), en tant que membre de la Section Fiduciaire de l'ECP du PAAF, est placé sous l'autorité de la Coordonnatrice du Projet et sous la supervision du Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) pour assister ce dernier dans la passation des marchés et la sélection des consultants conformément au Règlement de passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) et en accord avec les dispositions de l'Accord de l'Accord de Financement du Projet PAAF.

Il/elle apporte toute sa collaboration en tout ce qui concerne les activités de passation des marchés du projet PAAF.

A cet effet, Le/la Chargé (e ) de Passation des Marchés réalisera des tâches suivantes :

## **2. Attributions Générales**

- Exercer la fonction de passation des marchés en rapport avec la production des documents de consultations ;
- Mettre à jour le plan de passation des marchés et en assurer le suivi ;
- Tenir à jour le répertoire des contrats en cours d'exécution et en assurer le suivi ;
- Assurer la gestion de passation des marchés dans le système mis en place par la Banque (STEP) ;
- Organiser le classement des dossiers et assure le traitement le traitement des courriers, la tenue, le classement et l'archivage des dossiers et de la documentation.

## **3. Attributions Spécifiques**

Le/la Chargé (e) de Passation des Marchés sera chargé de :

- D'aider le responsable de la Passation des marchés dans la planification, préparation et coordination du calendrier d'acquisition de services de consultants, de fournitures et travaux pour chaque sous-composante ;
- D'assurer le suivi de l'avancement des opérations de passation des marchés et d'analyser les écarts entre les réalisations et le plan de passation des marchés afin de faire des propositions de redressement ;
- De participer à l'atteinte de la qualité de l'ensemble du processus d'acquisition, et plus précisément de ce qui suit :
  - a. Faire le suivi, auprès des services techniques bénéficiaires ou de l'unité de coordination du projet, (i) de la préparation et de la finalisation des termes de référence (TDR) pour les acquisitions de services de consultant, et (ii) des spécifications techniques des biens et travaux ;
  - b. Participer à l'élaboration des dossiers d'appel d'offres, et des demandes de propositions (suivant les modèles fournis par l'IDA) initiés par les unités techniques ;
  - c. Procéder à l'élaboration et au lancement des appels d'offres et des avis à manifestation d'intérêt ou de présélection, selon les modes convenus dans les Accords Juridiques (Accords de financement) ;
  - d. Veiller à la bonne gestion des appels d'offres en cours ;
  - e. Participer aux séances publiques d'ouverture des plis pour fournir des conseils et élaborer les procès-verbaux correspondants ;
  - f. Assurer le contrôle de qualité des rapports d'évaluation des offres et des procès-verbaux de négociation des contrats ;
  - g. Assurer la gestion des marchés dans le système (STEP) ;
  - h. Assister les Unités techniques dans la préparation des contrats, après l'obtention des avis de non objection si requise et veiller à leur signature par les personnes habilitées à le faire ;

- i. Mettre en place et tenir à jour une base de données des fournisseurs, entrepreneurs et consultants et une liste de prix courants des fournitures et travaux ;
- j. Assurer le classement et l'archivage des dossiers de passation des marchés qui incluront pour chaque marché tous les documents relatifs à ce marché y compris les documents relatifs aux paiements, en vue de permettre toute revue a posteriori ;
- k. Faire le suivi de validité des offres et des contrats ;
- l. Assurer le suivi de validité et la mainlevée des garanties d'Offres, de bonne exécution et d'avance de démarrage des contrats ;
- m. Fournir un appui conseil à l'Unité de Coordination du Projet en matière d'interprétation des clauses contractuelles, de révision des prix, de traitement des requêtes d'avenant aux contrats, de prévention des litiges et de gestion des éventuels différends ;
- n. Effectuer toute autre tâche en relation avec ses fonctions que lui confiera le Spécialiste en Passation des Marchés ;
- o. Organiser les marchés de taille réduite (dont comparaison des factures pro forma d'au moins trois fournisseurs et établir les commandes y afférentes) ;
- p. Mettre en place la collecte des informations sur les performances des fournisseurs de biens, entrepreneurs et consultants et tenir à jour cette base de données ;
- q. Exécuter toute autre tâche demandée par la hiérarchie au regard de ses compétences

#### **4. Incompatibilité avec certaines fonctions au sein de la cellule d'exécution du projet**

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, Le/la Chargé (e) de Passation des Marchés

- Ne sera pas membre actif des commissions d'évaluation, ni de la commission des marchés auxquelles il apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il pourrait cependant en assurer le secrétariat ;
- Ne devra pas participer à titre de responsable principal aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement, en dépit de l'appui conseil qu'il apporte à l'Unité de Coordination de Projet en matière de gestion des contrats ;
- Ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable.

#### **5. Classement et l'archivage des dossiers de marchés**

- Assurer la mise en place d'un système de classement effectif de l'ensemble des dossiers de marchés, y compris les pièces justificatives de paiement et les procès-verbaux de réception provisoire et définitive ;
- Veiller à une utilisation efficace de STEP comme outil de gestion de la passation des marchés et assurer la régularité des étapes de passation des marchés dans leur enregistrement dans STEP.

#### **6. Gestion des contrats**

Le/la CPM participe activement à la gestion des contrats. Il initiera, en collaboration avec les services techniques, l'élaboration des plans de gestion des contrats majeurs du projet. Il participe également au suivi des contrats, notamment la gestion i) des garanties de toutes natures ; ii) des délais ; les Ordres de service ; iii) les projets d'avenants ; etc...

### **7. Rapports à produire par le/la Chargé (e) en passation des marchés**

Le/la Chargé (e) de Passation des Marchés participe à l'élaboration des rapports suivants :

- Tableau de suivi mensuel des activités de passation des Marchés comprenant : i) les activités inscrites dans le PPM qui n'ont connu aucun début d'exécution, ii) les activités en cours de passation des marchés, iii) les contrats en cours d'exécution ; iv) les contrats exécutés et achevés. Pour chaque activité, il indiquera les difficultés rencontrées et les propositions de solution ;
- Produira les rapports d'activités mensuels de passation des marchés dans les 5 jours qui suivent la fin du mois concerné ;
- Participera à l'élaboration des rapports trimestriels d'activités de passation des marchés et à la rédaction du RSF ;
- Tiendra à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues a posteriori des marchés passés (PPR) qu'effectuera la Banque ;
- Fournira le rapport final en fin de mandat.

### **8. Elaboration et exécution d'un programme de renforcement des capacités en passation des marchés**

Assurer la mise en œuvre d'un programme de transfert des compétences à travers la formation et le renforcement des capacités en passation des marchés de tous les acteurs publics impliqués dans la mise en œuvre du projet.

## **III. Profil du/de la Chargé (e) de passation des marchés**

- Etre titulaire d'un diplôme universitaire (bac+5) en Economie, en Droit, en Management, en Ingénierie, en Science Informatique ou équivalent ;
- Avoir une expérience globale de cinq (5) ans minimum à un poste de passation des marchés dans des projets financés ou cofinancés par la Banque mondiale ou la Banque Africaine de Développement, ou tout autre bailleur de fonds ayant les procédures de passation similaires à celles des Banques multilatérales. L'expérience dans un projet financé par la Banque Mondiale est un atout majeur ;
- Faire preuve d'une expérience professionnelle d'au moins 2 ans en tant que Chargé de passation de marchés dans des projets de développement à financement de bailleurs de fonds internationaux ;
- Avoir une bonne maîtrise directives de l'IDA et des plans de passation des marchés ;
- Avoir participé à un atelier au moins de renforcement des capacités en passation des marchés ;

- Avoir la maîtrise de l'utilisation des logiciels de suivi des marchés STEP ;
- Avoir la maîtrise de la langue française et celle de l'anglais serait un atout ;
- Avoir la maîtrise de l'utilisation des logiciels standards (Word, Excel, Powerpoint);
- Avoir une bonne capacité à rédiger des rapports concis, précis et synthétiques ;
- Avoir une intégrité professionnelle et des aptitudes à travailler en équipe et sous pression ;
- Être dynamique et proactif ;
- Avoir au moins 2 références positives.

#### **IV. Critères de performance**

- Respect des délais de l'exécution du plan de passation des marchés ainsi que ses mises à jour ayant reçu l'avis de non-objection ;
- Qualité des projets des dossiers d'appel d'offres et des projets de demandes de propositions ;
- Qualité du suivi des procédures de passation et des avis de non objection ;
- Qualité du classement et de l'archivage des documents de passation des marchés ;

Les performances du/de la CPM seront mesurées sur la base des quatre indicateurs ci-dessous :

- Le pourcentage du nombre de marchés qui ont été effectivement conclus, signés et mis en exécution pendant l'année en comparaison des prévisions du PPM Pourcentage de marchés qui ont été passés, conclus et signés dans un délai maximum de cinq (5) mois de cinq (5) mois entre la publication de l'avis d'appel d'offres et la signature du marché pour les marchés de travaux ou de fournitures et équipements ou six (6) mois entre la publication de l'avis à manifestation d'intérêt et la signature du marché pour les marchés à passer avec des cabinets de consultants ; Respect des échéances liées aux rapports d'activités mensuels de passation des marchés ;
- Contrats valides jusqu'à la date de leur achèvement ;
- Garanties d'Offres, de bonne exécution et d'avance de démarrage des contrats valides et restituées dans le délai ;
- Classement et archivage des dossiers bien assurés ;
- Dates de réalisation des étapes de passation des marchés complétées et documents classés dans le système (STEP).

Il est attendu du/de la CPM que chacun de ces quatre indicateurs soit au moins atteint à 75% ou plus ; un pourcentage de 60% ou moins est considéré comme performance faible et médiocre si un seul de ces indicateurs est atteint à moins de 30%.

#### **V. Durée du Contrat**

Le poste sera basé à Kinshasa, en République démocratique du Congo. Le consultant sera recruté pour une période d'un an, renouvelable chaque année pour un maximum de cinq ans au total, sous

réserve d'une évaluation annuelle satisfaisante des performances. La personne recrutée sera soumise à une période probatoire initiale de six mois.

## **VI. Processus de sélection et de recrutement**

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection des Consultants Individuels par approche ouverte et définie à la Section 7 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de programmes d'investissement » du mois de juillet 2016, version révisée en novembre 2017, en août 2018, en novembre 2020 et en septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents termes de référence.

## **VII. Conditions de travail**

- Le CPM aura un bureau pour lui permettre de bien mener sa mission
- Le CPM bénéficie d'une rémunération négociée à charge du Projet ;
- Le projet mettra à la disposition du CPM les moyens logistiques nécessaires à l'exercice de sa mission.